



Le Centre Départemental de
Gestion de l'Indre-et-Loire (37),
coordonnateur de la
région Centre-Val de Loire

Le Centre Départemental de
Gestion de la
Seine-et-Marne

Le Centre Interdépartemental de
Gestion de la
Grande Couronne

Et

Le Centre Interdépartemental de Gestion de la **Petite Couronne (centre organisateur)**

co-organisent

LES CONCOURS DE CONSEILLER TERRITORIAL SOCIO-ÉDUCATIF SESSION 2021

Filière médico-sociale – catégorie A

Période d'inscription (retrait des dossiers)	Clôture des inscriptions (limite dépôt des dossiers) Le cachet de la poste faisant foi	Dates de l'épreuve d'admissibilité	Date de l'épreuve orale d'admission
Du mardi 16 mars au mercredi 21 avril 2021	Jeudi 29 avril 2021	<i>Epreuve écrite du concours externe</i> Jeudi 30 septembre 2021 <i>Examen du dossier du candidat du concours interne</i> A compter du lundi 13 septembre 2021	A compter du Jeudi 9 décembre 2021
		Les épreuves ont lieu au CIG petite couronne et si nécessaire dans un lieu précisé ultérieurement. Le CIG se réserve la possibilité, au regard des contraintes matérielles d'organisation, de modifier les dates de l'épreuve orale d'admission.	
<ul style="list-style-type: none"> Les dossiers d'inscription sont à retirer en ligne sur le site www.cig929394.fr rubrique accès à la FPT / s'inscrire / commencer la préinscription. Ils pourront être déposés ou envoyés au centre de gestion mais également déposés via l'espace sécurisé des candidats avec toutes les pièces justificatives au format PDF ou image. Le certificat médical de dérogation aux règles normales de déroulement des épreuves, doit avoir été établi moins de 6 mois avant les épreuves. La date limite de dépôt est fixée au 19 août 2021. Les candidats aux concours externe et interne devront fournir, au plus tard à la date d'établissement de la liste d'admission, soit le 21 décembre 2021, les diplômes requis pour l'admission à concourir. <p>Contact : concours@cig929394.fr</p>			
Concours		Nombre de postes ouverts	
Externe		10	
Interne		55	
Total		65	
Conditions d'inscription			
<p>Le concours externe sur titres avec épreuves est ouvert aux candidats titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> des diplômes ou titres requis pour être recrutés dans les cadres d'emplois ou corps des éducateurs de jeunes enfants, des assistants socio-éducatifs, assistants de service social, conseillers en économie sociale et familiale et éducateurs techniques spécialisés et du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale ou d'une autre qualification reconnue comme équivalente par la commission instituée par l'article 8 du décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié 			
<p>Le concours interne sur titres est ouvert aux fonctionnaires et agents contractuels, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale</p> <p>Les candidats doivent justifier, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de six ans au moins de services publics en qualité d'assistants socio-éducatifs, d'éducateurs de jeunes enfants, d'assistants de service social, de conseiller en économie sociale et familiale et d'éducateurs techniques et spécialisés.</p>			